

**- Formulaire de demande d'avis de l'Instance Bassin –
Projet de formation ALE**

1. Données administratives

Organisme (nom de l'ALE) : Agence Locale pour l'Emploi ASBL

Coordonnées postales : Chaussée de Dinant, 2 – 5170 PROFONDEVILLE

Téléphone : 081/ 41 31 97

E-mail : ale.profondeville@skynet.be

Personne de contact : Fransiska De Waele

2. Organisme de formation

Dénomination de l'organisme : La Toto qui roule

Coordonnées : bureau de Jambes - Rue Jean Materne 191 à 5100 JAMBES

Téléphone : 081/30 10 50

E-mail : jambes@latotoquiroule.be

Personne de contact :

3. Descriptif du projet

Identification du projet (intitulé de formation) Permis de conduire pratique : 6 h obligatoires suite à 2 échecs en filière libre et passage à l'examen avec l'auto-école.

Le projet a-t-il déjà été introduit dans les années antérieures :

Oui

xxxx Non

Si oui, en quelle année ?

4. Quels est (sont) le(s) objectif(s) poursuivis par le projet ?

Finaliser son objectif d'obtenir son permis de conduire. La candidate est découragée après 2 échecs en filière libre. ---) Permettre à une chômeuse de préparer son permis voiture pratique et passer l'examen. Obligation de suivre 6 h en auto-école

5. En quoi ce(s) objectif(s) rencontrent-ils les besoins des personnes travaillant en ALE ? (en quoi le projet apporte des qualifications complémentaires, lien avec le projet professionnel)

Un plus pour retrouver du travail.

6. Quel est le public visé par le projet ?

Une chômeuse inscrite à l'ALE de Profondeville.

7. Quel(s) est (sont) le(s) résultat(s) attendu(s) au terme du projet ?

Obtention du permis de conduire.

8. Quel(s) est (sont) les moyens prévus pour mettre en œuvre le projet (méthodologie, programme, outils, etc.) ?

Apprentissage et préparation du permis avec un moniteur auto-école. Un encadrement de professionnels après 2 échecs.

9. En quoi ces moyens permettront-ils d'atteindre le(s) objectif(s) prévu(s) ?

L'expérience et les conseils des moniteurs. Obligation de suivre 6 heures avant nouvel examen.

10. Description du programme du projet en décomposant les différents modules (heures dispensées, description de l'unité, etc.)

6 heures de cours : et passage de l'examen au centre.

11. Quelle est la plus-value du projet pour l'ALE concernée ?

Permettre à une chômeuse d'obtenir le permis de conduire, après 2 échecs en filière libre.

12. Une indemnisation est-elle prévue pour les stagiaires ? Si oui quelle est-elle ?

non

13. Si les stagiaires doivent faire face à des frais supplémentaires (déplacements ou autres) pour participer à la formation, une aide est-elle prévue ?

La redevance au centre d'examen (remboursée 1 x) par l'ALE.

14. Les stagiaires ont-ils droit à une dispense (de chômage) ?

non

15. Les résultats du projet sont-ils évalués ? Si oui, de quelle manière ?

Lors de l'examen au centre d'auto-sécurité.

16. Existe-t-il un suivi post-formation ? Si oui, quel est-il ?

Oui, suivi par la collaboratrice ALE,

17. Nombre de participants par session : 1

18. Nombre de participants minimum pour débiter la session : 1

19. Période de formation : durant le mois de novembre 2021 (normalement les 29 et 30).

20. Lieu de la formation : dans la voiture de l'auto-école.

21. Budget (détail) :

420 € soit 6 heures de cours pratiques 330 € et accompagnement à l'examen pratique : 90 € + 36 € remboursés par l'ALE = la redevance à l'examen).

22. Equipe pédagogique et locaux utilisés pour la formation :

Les formateurs de l'Auto-école : La Toto qui Roule de Jambes.

23. Détail des intervenants lors de la formation (compétences, etc.) :

Les moniteurs de l'auto-école.

24. Partenariats développés (ALE, autres, ...)

non